



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-10-10-5

**Séance du** vendredi 10 novembre  
2017

**MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION POUR  
2017 :  
PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES  
(CTSA)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-4-2/n° CD-2017-2-10-2 du 17 mars 2017 portant sur la Politique de la Solidarité,

VU le Règlement Financier du Département,

VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission lors de sa séance du 13 octobre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 20 310 € pour les 8 projets CTSA, telles que détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- ❖ Autorise leurs versements en une seule fois aux porteurs des actions,
- ❖ Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes :
  - soit 16 667 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574 ;
  - soit 3 643 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 65737.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité